



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

Règlement universitaire Dispositions particulières

Saison 2023-2024

Composition de la commission mixte nationale

Membres FF Gymnastique

- Marianne ASSADI (Déléguée FFG - GAF - Université Dijon)
- Nicolas TORDI (Déléguée FFG - GAM - Sport Scientist FFG)

Membres FF Sport Universitaire

- Benoit TAMARELLE (GAM - Université de Rouen Normandie)
- Jeanne RIZZA (GAF - UPEC)
- Xavier BAGUELIN (Directeur National Adjoint)

Invités

- Franck LEGRAS (Représentant DTN - GAF)
- Guy ESPINAS (Représentant DTN - GAM)
- Kévin RABAUD (DTN)



	Dates Lieu	Date limite des demandes de qualifications	Engagement des équipes et juges
CFU Gymnastique Artistique	Villeurbanne 14 mars 2024	09/02/2024	22/02/2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Championnat de France

14 mars 2024
Villeurbanne

1. FORMULE SPORTIVE

A l'issue de la phase finale, un classement sera établi par championnat N1 et N2.

Championnat N1 :

Jeunes gens (6 agrès) et Jeunes filles (4 agrès) : 8 gymnastes maximum, 4 passages par agrès maximum et 4 meilleures notes par agrès comptabilisées.

Championnat N2 :

Jeunes gens (6 agrès) et Jeunes filles (4 agrès) : 8 gymnastes maximum, 4 passages par agrès maximum et 3 meilleures notes par agrès comptabilisées.

Titres attribués :

- Par équipe : Masculin et féminin
- Individuel : Concours général masculin et féminin
- Individuel : Par agrès

2. SYSTÈME DE QUALIFICATION

Modalités d'organisation d'une phase qualificative

Organisation :

L'organisateur d'une compétition qualificative, devra prendre en compte les recommandations liés au cahier des charges d'organisation des compétitions (*documents disponibles sur le site Sport-U, à renvoyer à l'issue de la compétition*).

Communication des résultats :

La sélection des équipes et des individuels. Elle est effectuée par la commission mixte nationale (CMN) et ne peut se faire qu'à condition qu'il y ait eu compétition, classement et production de résultats par la ligue du sport U organisatrice, **selon le modèle du fichier structure gym 2022-2023** (fichier en cours de mise à jour) qui

est disponible sur le site Sport-U. Seul ce format, dans sa configuration initiale Excel, sera accepté et pris en compte.

Date de retour des demandes de qualification :

Vendredi 9 février avant 12h
Via le système Sport-U Licences

Modalités de qualification

- Une seule filière sera organisée au niveau des phases qualificatives : le classement sera établi sur les 4 notes à chaque agrès. Si une équipe ne peut effectuer que 3 passages par agrès, il sera possible de mettre un « 0 » en 4^{ème} note.
- A l'issue des phases qualificatives, la CMN déterminera le nombre d'équipes qui concourront en **N1 sur la base du 8/4/4** et le nombre d'équipes qui concourront en **N2 sur la base du 8/4/3**, ces effectifs et l'organigramme seront définis en fonction des possibilités de l'organisateur.
- Toute qualification (par équipe ou en individuel) en championnat de France N1 et N2 implique **une participation obligatoire à une phase qualificative réunissant au minimum 3 équipes d'établissements différents.**

Si aucune épreuve qualificative n'est possible et pour toute autre difficulté rencontrée, la CMN devra impérativement être interrogée pour trouver une solution, dès l'élaboration des calendriers (des phases qualificatives).

- Chaque A.S. doit engager nominativement ses équipes pour les phases qualificatives de la ligue du sport U organisatrice. Lors des phases qualificatives, le N° de licence des gymnastes engagés en équipe ou en individuel doit être précisé obligatoirement pour le retour des résultats à la Fédération, sinon ils ne pourront pas accéder au championnat de France.
- **Qualification exceptionnelle :**
Les demandes de qualification exceptionnelle (QE) doivent être envoyées avant la date de la compétition qualificative concernée. La CMN donnera un avis avant la compétition qualificative. Elles seront étudiées, et éventuellement validées, lors de la CMN de qualification.
Selon les règlements généraux FFSU, les demandes de QE ne sont valables qu'en cas de :
 - Statut SHN et événements fédéraux (stage, compétition...)
 - Blessure

- Examen et concours nationaux

Les gymnastes inscrits dans le Parcours de Performance Fédéral (PPF) peuvent faire une demande de QE au même titre que les gymnastes listés.

Pour les phases qualificatives, une équipe peut bénéficier des notes du ou des gymnastes dont la QE est validée par la CMN.

Les équipes comprenant au moins 3 gymnastes figurant sur ces listes pourront être qualifiées sans participer aux phases qualificatives. La composition de ces équipes devra être jointe à la demande. Si 3 équipes se trouvent dans ce cas, un classement « élite » sera établi.

Ancien texte

Qualification exceptionnelle :

Les demandes de qualification exceptionnelle (QE) doivent être envoyées avant la date de la compétition qualificative concernée. Elles seront étudiées lors de la CMN de qualification.

Selon les règlements généraux FFSU, les demandes de QE ne sont valables qu'en cas de :

- Sélection en équipe de France et événements fédéraux (stage, compétition)
- Blessure
- Examen et concours nationaux

Seuls les gymnastes figurant sur les listes nationales de haut niveau et les listes de « collectif national » peuvent bénéficier d'une qualification directe (demande à envoyer à la FF Sport U après validation de la ligue du Sport U d'appartenance).

Pour les phases qualificatives, une équipe peut bénéficier des notes du ou des gymnastes si et seulement si l'absence est justifiée et/ou les gymnastes sont classés sur les listes de haut niveau (maximum 2), avec justificatif d'absence (blessures, compétitions fédérales, stage international...) et justificatif de présence au CFU.

Les équipes comprenant au moins 3 gymnastes figurant sur ces listes pourront être qualifiées sans participer aux phases qualificatives. La composition de ces équipes devra être jointe à la demande. Si 3 équipes se trouvent dans ce cas, un classement « élite » sera établi.

Calendrier de qualification au CFU

Pour faciliter l'organisation du CFU, les gymnastes devront respecter les dates suivantes :

- **09 février 2024** : Retour des demandes de qualifications (via les ligues)
- **20 février 2024** : Retour du dossier d'inscription, auprès de la ligue organisatrice

Le dossier d'inscription au CFU seront disponibles sur le site Sport-U, rubrique Activités gymniques.

Dans la mesure du possible, les forfaits doivent être signalés dès la date limite d'engagement. En cas de forfait de dernière minute, le responsable d'équipe doit contacter l'organisateur du CFU, ainsi que la direction nationale, pour permettre une organisation optimale du plateau de compétition et effectuer un éventuel remplacement sur décision de la CMN.

3. RÈGLEMENT SPORTIF

Composition d'équipe

Rappel : Toute demande particulière doit être soumise à la CMN dès que possible avant la date limite de retour des résultats qualificatifs et des demandes de qualifications exceptionnelles. La réponse interviendra au plus tard au moment de la CMN de qualification et de la publication des qualifiés.

- Les équipes se composent de 8 gymnastes maximum, appartenant à la même A.S.
- Si une A.S. dispose de 2 équipes dans la même catégorie, leur composition peut faire l'objet d'un mixage jusqu'au contrôle des licences.
- Si une A.S. dispose d'une équipe en N1 et d'une équipe en N2 :
 - Possibilité d'une seule « montée » d'un ou une gymnaste de N2 vers N1 ;
 - Pas de descente autorisée d'un ou une gymnaste de N1 vers N2.
- Possibilité d'intégrer un étudiant *hors AS* maximum par équipe, 2 maximum par AS et dans les conditions suivantes :

- **L'étudiant n'a pas d'AS** dans son établissement, prise d'une licence *individuelle* à la ligue du sport U d'origine si l'AS d'accueil se trouve dans le même site (sinon voir ci-dessous le §. « Cas particulier ») ;
- **L'étudiant n'a pas d'équipe** dans son AS, prise d'une licence dans son AS, dans la limite d'une intégration à une AS de la même ligue ou d'une ligue limitrophe (dans ce cas, l'accord des deux ligues est indispensable) ;
- Toute demande de ce type doit être signalée avant la compétition qualificative au CFU (où ce licencié devra matcher) à l'adresse suivante : alabro@sport-u.com et sibrahim@sport-u.com

Notation

Les trois ou quatre meilleures notes sont retenues à chaque agrès. Il ne sera pas possible d'être classé s'il y a moins de 3 notes.

Identique en individuel et en équipe ; classement individuel et équipe à l'issue de la phase finale.

Code :

Pour la GAF, application d'un code FFSU, disponible sur le site de la Sport-U, très similaire au code FIG aménagé 2023-2024.

Pour la GAM, qualifications et CFU se feront sur le code FIG 2022-2024 et les dernières lettres FIG en vigueur, disponible sur le site Sport-U.

Pour la GAM et la GAF, des aménagements supplémentaires détaillés ci-dessous seront pris en compte dès les phases qualificatives :

- Possibilité d'utiliser la grille supplémentaire d'éléments « FFSU » GAM et GAF disponibles sur le site Sport-U. Ces éléments FFSU permettent d'être comptabilisés pour éviter les déductions pour mouvement trop court, mais ne donnent pas de valeur de difficulté et ne répondent pas aux Exigences de Composition.
- Aux barres asymétriques, garçons et fixe : Possibilité de répéter une fois un seul élément, dans l'enchaînement, permettant ainsi d'être comptabilisé pour éviter les déductions pour mouvement trop court, mais ne donne pas de valeur de difficulté.

Musique : Envoyer avec l'engagement en format compressé mp3 et disposer d'une Clé USB en cas de problème. Si le support comporte différents fichiers, celui correspondant à la musique choisie pour le CFU doit être facilement identifiable.

Tenue : Tous les gymnases, individuels ou par équipe, doivent être en tenue de gymnaste sur le plateau de compétition. En équipe, les tenues doivent être harmonisées. A défaut, sanction d'un point. Le legging pour les filles et le tee-shirt

"moulant" à manche courtes pour les garçons sont autorisés. Les couleurs et identification de l'AS doivent être harmonisées pour tous les gymnastes d'une même équipe.

Un jury unique sera mis en place sur le CFU N1 et N2 :

GAM / GAF	JURY D	Niveau 4
GAM / GAF	JURY E	Niveau 3 (voire 2 en phase qualificative et nationale pour la GAM sur validation de la CMN)

Chaque A.S. doit fournir au moins un juge par équipe. Chaque juge ayant été recyclé. L'absence de juge entraîne une pénalisation de 10 points sur le total de l'équipe que ce soit lors des phases qualificatives ou lors du championnat de France.

IMPORTANT : chaque équipe devra envoyer le nom et le niveau de son juge afin que soit précisé le rôle de chaque juge équipe (notation agrès ; assistant ou secrétaire). Ces envois sont à adresser, avant le 22/02/2024:

- marianne.assadi@club-internet.fr pour la GAF ;
- nicolas.tordi@ffgym.fr pour la GAM ;
- Copie à xbaquelin@sport-u.com, alabro@sport-u.com et sibrahim@sport-u.com

INTERNATIONAL

Prochaine échéance JMU 2025.



CONTACTS

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

Directeur national adjoint - Xavier BAGUELIN

xbaguelin@sport-u.com

Chargée de Mission Sport - Sirine IBRAHIM

sibrahim@sport-u.com

Chargée de Mission - Angèle LABRO

alabro@sport-u.com